

Pour une conscience patrimoniale planétaire

Caroline Houde

Numéro 81, été 1999

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/16706ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Houde, C. (1999). Pour une conscience patrimoniale planétaire. *Continuité*, (81), 55–57.

POUR UNE CONSCIENCE PATRIMONIALE PLANÉTAIRE

par Caroline Houde

Depuis cinq ans, le ministère des Affaires extérieures du Japon organise un sommet-jeunesse annuel sur un thème spécifique. Cette année, l'événement s'est déroulé sous le thème du patrimoine mondial. Du 9 au 19 mars dernier, 48 jeunes professionnels liés de près ou de loin au secteur patrimoine ont donc été invités à participer à un programme d'échange interculturel. Représentant quelque 38 pays, ces jeunes ont ainsi pu partager leur réflexion sur la signification du patrimoine au sein de la communauté internationale et sur l'importance de sa préservation pour les générations futures. Pour l'occasion, un membre du Conseil des monuments et sites du Québec a eu le privilège de représenter le Québec, dont la capitale a été désignée ville du patrimoine mondial par l'Unesco en 1993.

Dans un premier temps, les participants ont pu se familiariser avec certains aspects du patrimoine japonais. Dans le cadre d'un circuit patrimonial de quatre jours, ils ont effectué un bref séjour sur l'île de Yakushima, site naturel du patrimoine mondial (voir encadré). Ils se sont ensuite déplacés vers Kagoshima pour participer aux sessions de travail qui constituaient la seconde et la plus importante partie de cette rencontre internationale.

LE PATRIMOINE À L'EXAMEN

Les sessions de travail s'ouvraient avec la présentation de conférences qui ont porté sur la définition du

concept de patrimoine naturel et culturel, sur l'engagement étatique en matière de protection du patrimoine (en prenant pour exemple l'île de Yakushima), sur le mandat des organisations internationales pour la conservation du patrimoine et sur la coopération internationale (illustrée par le projet de restauration des sites historiques d'Angkor au Cambodge). Suivaient des échanges sur les idées avancées et les questions soulevées.

Au terme de trois journées de discussions, cinq participants, dont la déléguée du Québec, ont présenté au public japonais des synthèses des grandes questions abordées par les conférenciers et débattues en plénières. L'événement se déroulait dans le cadre d'un symposium, à l'Université des Nations unies, à Tokyo. Les quelque 200 personnes présentes ont par la suite pu échanger avec les présentateurs, ce qui a donné lieu à un débat fort constructif sur des sujets aussi variés que la définition du concept de patrimoine, l'état de détérioration à l'échelle mondiale de sites ou de bâtiments patrimoniaux, le rôle des communautés locales, de l'État et des organisations internationales dans la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine.

DES ENJEUX BIEN CERNÉS

Dans un premier temps, les participants ont dégagé un consensus sur la notion même de patrimoine. Pour qu'il y ait patrimoine, il doit y avoir héritage culturel transmis entre les générations, cet héritage étant constitué de ce qui



Le Palais impérial, à Tokyo.

Photo : Caroline Houde

Où va le patrimoine du monde ?

À l'invitation du Japon, des jeunes professionnels de 38 pays se sont retrouvés en mars dernier en terre nipponne pour dégager des éléments de réponse à la question.

COMMENT UNE FORÊT DEVIENT UN MONUMENT NATUREL MONDIAL

Située à l'extrême sud-ouest du territoire japonais, l'île de Yakushima se caractérise par une forêt de cèdres millénaires et une profusion d'espèces végétales exotiques et indigènes uniques au monde. Dès le milieu du XVII^e siècle, le potentiel économique que représentent les cèdres de l'île de Yakushima stimule le commerce du bois. Il faut attendre le début du XX^e siècle pour que le peuple japonais soit sensibilisé à l'importance de préserver les sites d'intérêt historique et naturel. Pour empêcher que la forêt ne soit sacrifiée aux intérêts du développement économique, une aire du territoire est désignée Monument naturel en 1922.

Ces efforts ne suffisent pas à freiner la coupe des cèdres qui s'accroît à l'après-guerre pour combler les besoins de la croissance économique. Durant les années 1970, le constat alarmant d'une réduction considérable de conifères soulève le tollé des groupes environnementalistes. Les résidents de l'île démontrant une réelle volonté de léguer leurs forêts aux générations futures, l'aire de protection de Yakushima est finalement agrandie en 1974. Afin d'assurer la conservation de l'île, les habitants tracent eux-mêmes les grandes orientations de préservation et de développement du territoire, ce qui conduit à la création d'un village

culturel dont le thème est « La coexistence de l'Homme et de la Nature ». En 1993, l'Unesco désigne comme site naturel du patrimoine mondial une portion de 20% de l'île de Yakushima.



Un des cèdres millénaires de l'île de Yakushima, site naturel du patrimoine mondial.

Source : Global Youth Exchange 1999

caractérisé une communauté et ses traditions. Plus profondément, le patrimoine renvoie au sentiment individuel d'identification à cette communauté. Le concept de patrimoine mondial, lui, présuppose que la communauté humaine tout entière est légataire d'une culture de l'humanité et que, par conséquent, le citoyen du monde est responsable de la protection et de la mise en valeur de ce patrimoine. Autrement dit, le patrimoine n'appartient pas uniquement à ceux qui l'ont forgé ou qui y sont rattachés par des liens culturels et historiques, il est l'héritage de toutes les générations du monde, présentes et

futures, qu'elles y soient ou non culturellement liées.

Les discussions ont aussi permis d'aborder la situation environnementale, politique et économique de chacun des pays représentés. Il en est ressorti que l'industrialisation, l'évolution technologique et les disparités culturelles sont en bonne partie responsables de l'état alarmant du patrimoine. D'une manière généralisée, la précarité environnementale, la prépondérance de l'économie dans les préoccupations politiques, le désintérêt des communautés à l'égard de l'héritage du passé, l'attraction pour le nouveau et l'évolution technologique font peser sur

le patrimoine d'hier, d'aujourd'hui et de demain de lourdes menaces.

Il ne saurait y avoir de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine mondial sans engagement des populations. La conservation est une responsabilité locale, voire individuelle. L'intérêt et l'engagement des communautés locales sont des conditions inhérentes à la mise en valeur des sites. Ils président aux actions qu'entreprennent les États pour assurer la survie de ce que le collectif considère comme précieux. Assurant le relais en amont comme en aval, l'intervention étatique doit se faire à deux niveaux. D'une part, le gouvernement central doit soutenir les projets mis de l'avant par les communautés locales et, d'autre part, il doit encourager l'élaboration de projets en adoptant des mesures incitatives. Les autorités locales doivent aussi pouvoir compter sur le gouvernement central pour être en mesure d'assumer le lourd fardeau que constitue le fait de devenir gestionnaire d'un site désigné par l'Unesco. Elles ont également besoin de soutien dans leur devoir d'appliquer des règles de conservation de sites non désignés au niveau international, mais qui contribuent à l'héritage d'une communauté, d'une région. La décentralisation des pouvoirs décisionnels représente ici l'une des mesures les plus profitables à l'échelle locale, ce palier de décisions étant certainement le plus à même de reconnaître les urgences en matière de conservation et le plus en mesure d'appliquer des méthodes efficaces pour assurer la protection de sites naturels et culturels.

Dans les pays où la population lutte pour survivre, où l'instabilité politique freine le déve-

loppement économique, où des tensions civiles provoquent l'inertie, l'intérêt pour la sauvegarde et la mise en valeur des éléments du patrimoine cède généralement le pas à des causes plus profitables dans l'immédiat. Dans ce contexte, le rôle des organismes internationaux de protection du patrimoine comme l'Unesco est de sensibiliser les autorités aux richesses naturelles et culturelles qu'elles détiennent. Ils doivent également fournir des outils pour que des mesures locales soient adoptées pour assurer la conservation à long terme des sites. Les organisations internationales ne doivent pas être considérées comme l'ultime recours lorsque surviennent des problèmes de conservation, de la même manière qu'elles ne sont pas des organismes de gestion de sites patrimoniaux d'intérêt mondial. La préservation et la mise en valeur du patrimoine local appartiennent d'abord et avant tout à la population et aux autorités locales.

Les discussions concernant les pays sous-développés ou en voie de développement ont porté sur la notion de patrimoine tangible et intangible ainsi que sur le rôle que l'Unesco devrait y jouer. Dans plusieurs de ces pays, le concept de patrimoine bâti est pratiquement absent. Ce sont plutôt les traditions vivantes qui sont au centre de l'héritage des générations. Par conséquent, un élargissement de la conception de ce qu'est un héritage culturel s'impose pour qu'un jour les rites et festivités qui constituent ces traditions jouissent d'une pleine reconnaissance. Il tarde aussi de reconnaître comme symboles universels du patrimoine des éléments culturels non tangibles que des mécanismes

internationaux permettraient de repérer.

Ce retard constaté, force est de reconnaître, à l'opposé, que certains pays d'Europe sont sureprésentés si l'on considère l'ensemble des sites désignés. Se pose également la question de la limite au nombre de désignations possibles. Certaines régions du globe comptent en effet un nombre beaucoup plus restreint de sites par rapport à d'autres, mais le patrimoine vivant y est parfois beaucoup plus fort. Enfin, la question du contrôle du développement touristique et celle de l'accès aux sites désignés dans le respect des règles internationales ont également nourri la discussion.

En définitive, la rencontre internationale en terre nipponne montre bien que, en matière de patrimoine, il est

souhaitable qu'une coopération interculturelle s'établisse, car tous les pays partagent un intérêt commun : l'héritage naturel et culturel planétaire doit être sauvegardé pour le bénéfice des générations futures.

■ *Caroline Houde, qui détient une maîtrise en aménagement du territoire et en développement régional, a représenté le CMSQ au '99 Global Youth Exchange, au Japon.*

Site historique de la Maison Lamontagne

Unique au Canada, la Maison Lamontagne a été construite en 1750, en colombage pierroté



Expositions :

De pierre, de bois, de brique

Évolution des techniques de construction de la maison québécoise

Rimouski-Est : une histoire en trois temps

Ouvert tous les jours de 9 h à 18 h (de la mi-mai à la mi-octobre)



707, boul. du Rivage (route 132 Est)
Rimouski-Est

Tél : (418) 722-4038
Télec. : (418) 722-4038